

## INTRODUCTION

Dans cet ouvrage, nous nous proposons d'analyser l'exercice du pouvoir seigneurial sous l'Ancien Régime, dans ses dimensions sociales et politiques. En étudiant l'administration par les Borghese des fiefs dont ils font l'acquisition dans le Latium au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, nous voudrions mettre au jour les rapports qui s'établissent entre les seigneurs, leurs représentants dans les fiefs et les vassaux. Il s'agira de dégager les formes relationnelles nouées par les acteurs dans le cadre du fief, mais aussi entre le fief et les institutions dont il dépend, afin de mettre en évidence les configurations spécifiques qui permettent de comprendre les choix, les alliances et les conflits entre acteurs sociaux. Cette approche s'insère dans un contexte historiographique plus large, qu'il nous semble opportun de rappeler. Au cours des dernières années, notre compréhension des rapports entre les institutions et la société sous l'Ancien Régime s'est profondément transformée<sup>1</sup>. En particulier, l'on a fait un retour critique sur les modalités de formation de l'«État moderne»<sup>2</sup>. À partir des années 1980 et 1990, le débat historiographique s'est enrichi de diverses approches, en Italie et dans le monde méditerranéen, qui en ont montré la complexité. Nous en parcourons brièvement les étapes.

Alors qu'à la suite de Federico Chabod, les historiens de la péninsule s'étaient surtout intéressés à la croissance de la bureaucratie, de la fiscalité et de l'appareil judiciaire des États italiens, à partir des années 1980, la micro-histoire a choisi de partir «du bas» et d'étudier, «au ras du sol», les relations complexes qui se nouent entre les acteurs locaux – notables, fronts de parenté, factions et commu-

<sup>1</sup> Cf. sur ce point les réflexions de J. Revel, «L'institution et le social», dans B. Lepetit (éd.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, 1995 (*L'évolution de l'humanité*), p. 63-84.

<sup>2</sup> Il est évidemment impossible de fournir une bibliographie exhaustive sur la question; pour l'Italie, cf. le bilan historiographique très complet d'E. Fasano Guarini, «“État moderne” et anciens États italiens. Élément d'histoire comparée», dans «Pouvoirs et sociétés en Italie XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45, 1998, 1, p. 15-41; ainsi que F. Benigno, «Ancora lo “stato moderno” in alcune recenti sintesi storiografiche», dans *Storica*, VIII, 2002, 23, p. 119-145.

nautés – et les magistratures centrales. Ces travaux, influencés par l'anthropologie sociale britannique, proposaient d'étudier le social «comme un ensemble doté d'interrelations mouvantes à l'intérieur de configurations en constante adaptation»<sup>3</sup>. Il s'agissait alors de mettre à l'épreuve les grands modèles explicatifs de l'affirmation de l'État moderne pour questionner l'efficacité de phénomènes comme la modernisation, la rationalisation, la centralisation, que les historiens avaient trop souvent repris tels quels – et avec eux, l'idéologie du système pris comme objet d'étude. L'approche adoptée ne visait pas à nier l'existence de tels processus historiques, mais à montrer leur complexité et leur caractère contingent. Les micro-historiens refusaient les dichotomies simplificatrices comme le dualisme centre/périphérie et préféraient mettre l'accent sur les phénomènes de circulation, de négociation, d'appropriation du pouvoir<sup>4</sup>.

La micro-histoire n'est en réalité qu'une des approches qui, au cours des dernières années, ont fait un retour critique sur le concept «fort» d'État moderne et renouvelé l'étude des institutions «pour voir comment elles se lient et se plient aux conditions matérielles, sociales et politiques», en mettant notamment en évidence l'importance des rapports personnels et des liens clientélistes dans la mise en place de l'autorité de l'État. Plusieurs travaux ont souligné le caractère dialogique du contrôle du territoire à l'époque moderne et ont proposé une définition plus faible de l'État comme «système territorial» polycentrique, ou comme «monarchie composite»<sup>5</sup>. Les positions des micro-historiens et des praticiens d'une histoire socio-

<sup>3</sup> J. Revel, «L'histoire au ras du sol», préface à G. Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989 (*Bibliothèque des histoires*) [édition originale italienne : 1985], p. I-XXXIII, p. XII; cf. aussi O. Raggio, *Faide e parentele. Lo stato genovese visto dalla Fontanabuona*, Torino, 1990 (*Microstorie*, 18); Id., «Visto dalla periferia. Formazioni politiche di antico regime e Stato moderno», dans M. Aymard (éd.), *L'età moderna. Secoli 16-18.*, Torino, 1995 (*Storia d'Europa*, 4), p. 483-527; E. Grendi, *Il Cervo e la repubblica. Il modello ligure di antico regime*, Torino, 1993 (*Einaudi paperbacks*). Les micro-historiens ont été particulièrement influencés par les travaux de Fredrik Barth : cf. notamment F. Barth, «Models of Social Organization I», dans *Process and Form in Social Life*, London, 1981, p. 32-47.

<sup>4</sup> J. Revel, «Micro-analyse et construction du social», dans Id. (éd.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, 1996, p. 15-36, p. 27 s.

<sup>5</sup> Fasano Guarini, «État moderne», cit., citation p. 40. Pour cette approche, cf. G. Chittolini, A. Molho, P. Schiera (éd.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologna, 1994 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, Quaderni*, 39), et en particulier E. Fasano Guarini, «Centro e periferia, accentramento e particolarismi : dicotomia o sostanza degli Stati in età moderna?», p. 147-176; G. Chittolini, «Il "privato", il "pubblico", lo Stato», *ibid.*, p. 553-589. Pour le concept de «monarchie composite», cf. J. Elliott, «A Europe of Composite Monarchies», dans *Past and Present*, 137, 1992, p. 48-71; il s'agit d'une référence centrale dans l'histo-

politique de l'État étaient donc plus proches que les polémiques ne pouvaient le laisser supposer.

On a reproché aux micro-historiens de ne pas tenir compte de la nature des documents étudiés – il s'agit de sources juridiques – et de n'étudier que l'« envers » des institutions. Ces deux éléments sont au cœur du « tournant juridique » que l'on a pu observer, dans ce domaine, dans les années 1990<sup>6</sup>. Plusieurs historiens du droit, en Espagne, au Portugal et en Italie, ont entrepris de dégager la culture juridique propre à l'Ancien Régime. Cette approche, qui s'inspire de l'anthropologie culturelle et notamment des travaux de Clifford Geertz, s'est en particulier attachée à démontrer qu'il n'existait pas, à l'époque moderne, un « État » au sens contemporain du terme, mais plutôt divers centres autonomes de pouvoir, qui, s'ils étaient hiérarchisés, possédaient chacun leur efficacité propre<sup>7</sup>. D'où une attention renouvelée à la culture juridique qui informe les comportements des acteurs, mais aussi au fonctionnement des institutions elles-mêmes.

Ce rappel sommaire vise à montrer comment notre vision de l'État à l'époque moderne s'est transformée et enrichie. Aujourd'hui,

riographie la plus récente : cf. E. Fasano Guarini (éd.), *Il Principato mediceo*, Firenze, 2003.

<sup>6</sup> Pour une critique des travaux des micro-historiens, en particulier sur la dimension juridique, cf. A. De Benedictis, « Stato, comunità, dimensione giuridica : una riflessione su recenti dibattiti », dans *Società e storia*, 40, 1988, p. 379-393. Cf. aussi « Stato e società locale : una discussione », dans *Società e storia*, 67, 1995. Sur le « tournant juridique » en histoire, cf. en particulier « Droit, histoire, sciences sociales », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 47, 1992, 6; R. Ago, S. Cerutti (éd.), « Procedure di giustizia », dans *Quaderni storici*, 101, 1999; « Histoire et droit », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 57, 2002, 6; H. Rudolph, « Rechtskultur in der Frühen Neuzeit », dans *Historische Zeitschrift*, 278, 2004, 2, p. 347-374.

<sup>7</sup> Cf. notamment B. Clavero, *Tantas personas como estados. Por una antropología política de la historia europea*, Madrid, 1986; A. M. Hespanha, *Storia delle istituzioni politiche*, Milano, 1993 [édition originale portugaise : 1982]; Id., *Introduzione alla storia del diritto europeo*, Bologna, 1999 [édition originale portugaise : 1997]; L. Mannori, *Il sovrano tutore. Pluralismo e accentramento amministrativo nel principato dei Medici (secc. XVI-XVIII)*, Milano, 1994 (*Per la storia del pensiero giuridico moderno*, 45); J.-F. Schaub, « La penisola iberica nei secoli XVI e XVII : la questione dello stato », dans *Studi storici*, 36, 1995, p. 9-49. L'influence de Clifford Geertz est patente : cf. C. Geertz, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, 1986 [édition originale américaine : 1983], en particulier « Du point de vue de l'indigène » : sur la nature de la compréhension anthropologique », p. 71-90, où il prône une analyse des « modes d'expression » et des « systèmes symboliques » des « indigènes » étudiés (p. 90), ainsi que « Civilisation et savoir : fait et droit en perspective comparée », p. 207-290, où il considère le droit comme un « savoir local », c'est-à-dire à la fois comme savoir localement enraciné et clé d'accès privilégiée à la culture (p. 266 s.).

les historiens insistent sur la pluralité des acteurs institutionnels, le polycentrisme des États, les interactions constantes entre «centre» et «périphérie». Pour l'État pontifical, le débat suit les étapes que nous avons esquissées ici. Il convient cependant d'en préciser les termes, surtout quant aux pouvoirs des seigneurs, la question qui se situe au cœur de notre problématique. La thèse de l'efficacité de la centralisation administrative à l'époque moderne a été soutenue par plusieurs historiens, qui ont étudié avant tout les dispositions législatives et la mise en place de la bureaucratie pontificale<sup>8</sup>. Celui qui est allé le plus loin dans cette voie est sans doute Paolo Prodi. Il a affirmé la valeur de modèle de l'État pontifical pour les monarchies européennes, entre le milieu du XV<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a souligné notamment la prééminence du droit public pontifical, la perte d'autonomie des villes, la réduction des compétences juridictionnelles des seigneurs. La noblesse romaine aurait selon lui été privée de son pouvoir politique et transformée en une noblesse de cour, en échange de grandes concessions en termes de richesse, de privilèges et de prestige social. Selon Prodi, les souverains pontifes, au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, menèrent une politique «anti-féodale» décidée, de la promulgation de la bulle *Admonet Nos* en 1567, qui interdit l'inféodation de nouvelles localités de l'État pontifical, à l'autorisation de la vente forcée des fiefs appartenant aux nobles endettés en 1595. En 1639, un pas supplémentaire fut franchi avec la dissociation entre le titre nobiliaire et la juridiction seigneuriale : désormais, l'acquéreur d'un fief ne recevrait plus automatiquement les droits juridictionnels exercés par son prédécesseur. Prodi insistait aussi sur le développement de la bureaucratie pontificale au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la mise en place de congrégations cardinalices chargées de l'administration de l'État pontifical<sup>9</sup>. En 1559 fut créée la *Congregazione della Sacra Consulta*, chargée de superviser l'administration politique des communautés appartenant à l'État pontifical, et de traiter les appels des sujets contre les sentences des juges locaux. En 1588, le pape Sixte-Quint mit en place de nouvelles congrégations, et en 1592, Clément VIII créa la *Congregazione del Buon Governo*, qu'il chargea de contrôler la gestion financière des

<sup>8</sup> Cf. J. Delumeau, «Les progrès de la centralisation dans l'État pontifical au XVI<sup>e</sup> siècle», dans *Revue historique*, 226, 1961, p. 399-410; G. Carocci, *Lo Stato della Chiesa nella seconda metà del secolo XVI*, Milano, 1961; P. Prodi, *Lo sviluppo dell'assolutismo nello stato pontificio (secoli XV-XVI)*, Bologna, 1968; Id., *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime : la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologna, 1982 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, Monografie*, 3).

<sup>9</sup> Prodi, *Il sovrano pontefice*, cit., p. 105-107, 140-142, 151-155, 180-185.

communes<sup>10</sup>. Les compétences de ces deux organes s'étendaient, en théorie du moins, également aux fiefs.

Ces thèses, déjà formulées par Prodi dans un ouvrage plus ancien, entraînèrent de vives réactions. Mario Caravale, dans un ouvrage de synthèse sur l'État pontifical à l'époque moderne, estima qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'affirmation de l'autorité pontificale s'était faite surtout à travers la reconnaissance des privilèges féodaux et des libertés communales, et il mit en cause l'orientation «anti-féodale» de la politique des pontifes. Pour Alberto Caracciolo, au XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'acquisition de fiefs par les familles des souverains pontifes, féodalité et népotisme se soutenaient mutuellement<sup>11</sup>. Ces interprétations divergeaient donc radicalement non seulement en ce qui concerne l'efficacité de la centralisation, mais aussi quant à l'existence même d'une politique en ce sens. Par la suite, la multiplication des recherches empiriques a amené une ramification du débat. Pour sa compréhension, il importe donc d'en présenter les enjeux par problème. Nous retiendrons ici deux grands thèmes : l'administration des territoires dépendant directement du Saint-Siège d'une part, celle des fiefs de l'autre.

C'est sur le premier thème que les recherches ont été les plus nombreuses. Elles apportèrent de sérieux bémols aux thèses «centralistes» : voici vingt ans, Cesarina Casanova et Angela De Benedictis ont mis en évidence le caractère lointain du contrôle exercé par les autorités romaines en Romagne, et les compétences étendues dont disposait la ville de Bologne dans son *contado*. De son côté, Roberto Volpi a souligné combien l'administration régionale restait hétérogène : les frontières entre les provinces pontificales étaient fluctuantes et de nombreuses localités bénéficiaient d'un statut particulier. Il notait aussi que dans le Latium, les territoires pontificaux manquaient de continuité et étaient constellés d'«îles» seigneuriales plus ou moins étendues<sup>12</sup>. Les recherches ultérieures sur les pro-

<sup>10</sup> Sur ces institutions, cf. notamment N. Del Re, *La curia romana. Lineamenti storici-giuridici*, Roma, 1970, p. 349-356; L. Londei, «La funzione giudiziaria nello stato pontificio di antico regime», dans «Pro tribunali sedentes». Le magistrature giudiziarie dello Stato pontificio e i loro archivi. Atti del convegno di studi, Spoleto, 8-10 novembre 1990», *Archivi per la storia*, IV, 1991, n. 1-2, p. 13-29.

<sup>11</sup> M. Caravale, A. Caracciolo, *Lo stato pontificio da Martino V a Pio IX*, Torino, 1978 (G. Galasso (éd.), *Storia d'Italia UTET*, 14); cf. également A. Caracciolo, «Sovrano pontefice e sovrani assoluti», dans *Quaderni storici*, 52, 1983, p. 279-286, un compte-rendu extrêmement critique du *Sovrano pontefice*.

<sup>12</sup> R. Volpi, *Le regioni introvabile. Centralizzazione e regionalizzazione dello stato pontificio*, Bologna, 1983, p. 62-68. Cf. aussi C. Casanova, *Comunità e governo pontificio in Romagna in età moderna*, Bologna, 1981; A. De Benedictis, *Patrizi e comunità. Il governo del contado bolognese nel '700*, Bologna, 1984. Sur les territoires de l'État pontifical, cf. la carte 1.

vinces pontificales ont confirmé cette image de fragmentation : ainsi, les provinces septentrionales de l'État pontifical – soit Bologne, la Romagne, Ferrare à partir de 1598 et Urbin depuis 1631 –, administrées par des cardinaux-légats, n'étaient pas soumises à l'autorité des congrégations romaines. Les historiens ont cependant formulé des jugements diamétralement opposés quant au contrôle exercé par Rome dans les provinces. Pour Bologne, tandis qu'Andrea Gardi, se fondant sur les archives romaines, a insisté sur l'étendue des pouvoirs du cardinal-légat et sur l'affaiblissement des autorités municipales pendant le pontificat de Sixte-Quint (1585-1590), Angela De Benedictis, à partir des sources émanant du patriciat bolonais, affirma au contraire que la ville avait bénéficié d'une ample autonomie, parlant même de «contractualisme» pour définir son intégration au sein de l'État pontifical, une thèse vigoureusement contestée par Gardi<sup>13</sup>.

Au cours des dernières années, Wolfgang Reinhard et ses élèves ont étudié les relations nouées entre la Curie romaine et plusieurs villes des provinces pontificales – Bologne, Ferrare et Pérouse en Ombrie – pendant le pontificat de Paul V Borghese (1605-1621). Ces recherches, inspirés par le concept de «Verflechtung» mis au point par W. Reinhard à la fin des années 1970, qu'on peut rendre en français par le concept de «réseaux sociaux», entendent dégager le rôle joué par les liens clientélistes et de patronage dans la construction de l'État pontifical<sup>14</sup>. Les conclusions de ces travaux divergent. À Bo-

<sup>13</sup> Cf. A. Gardi, *Lo Stato in provincia. L'amministrazione della Legazione di Bologna durante il regno di Sisto V (1585-1590)*, Bologna, 1994; Id., «L'impegno morale e politico dello storico. Una risposta ad Angela De Benedictis», dans *Società e storia*, XX, 1997, 77, p. 629-647; A. De Benedictis, *Repubblica per contratto. Bologna : una città europea nello Stato della Chiesa*, Bologna, 1995 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, Monografie*, 23). Sur l'organisation des provinces pontificales, cf. Ch. Weber, *Die Territorien des Kirchenstaates im 18. Jahrhundert. Vorwiegend nach den Papieren des Kardinals Stefano Borgia dargestellt*, Frankfurt am Main, 1991.

<sup>14</sup> Cf. W. Reinhard, *Freunde und Kreaturen : Verflechtung als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600*, München, 1979 (*Schriften der philosophischen Fachbereiche der Universität Augsburg*, 14); I. Stader, *Herrschaft durch Verflechtung. Perugia unter Paul V. (1605-1621). Studien zur frühneuzeitlichen Mikropolitik im Kirchenstaat*, Frankfurt am Main, 1997 (*Beiträge zur Kirchen- und Kulturgeschichte*, 5); N. Reinhardt, *Macht und Ohnmacht der Verflechtung. Rom und Bologna unter Paul V. Studien zur frühneuzeitlichen Mikropolitik im Kirchenstaat*, Tübingen, 2000; Ead., «"Verflechtung" – ein Blick zurück nach vorn», dans P. Burschel et al. (éd.), *Historische Anstösse. Festschrift für Wolfgang Reinhard zum 65. Geburtstag am 10. April 2002*, Berlin, 2002, p. 235-262; I. Fosi (éd.), «Amici, creature, parenti : la corte romana osservata da storici tedeschi», dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2001, 2, p. 53-206 (en particulier les articles de W. Reinhard, N. Reinhardt et B. Emich); B. Emich, «Verstaatlichung des Nepotismus : Der Heimfall Ferraras

logne, le clientélisme semble n'avoir eu qu'un impact limité sur la politique municipale, du fait de l'idéologie «républicaine» prédominante, et Rome devait exercer sa pression centralisatrice par d'autres moyens, à savoir l'action du cardinal-légit, qui érôda selon Nicole Reinhardt les privilèges de la ville. Les principales familles de Pérouse et de Ferrare, en revanche, devinrent des clients des Borgese. Mais tandis qu'à Pérouse, les relations de patronage posaient des limites à la politique centralisatrice des magistratures romaines, à Ferrare, qui passa en 1598 sous l'autorité papale – l'extinction de la branche principale des ducs de Ferrare, les Este, entraînant la dévolution du duché au Saint-Siège –, les autorités romaines se servirent du clientélisme pour se lier les élites locales et en restreindre la marge de manœuvre, avec un succès durable<sup>15</sup>.

On retrouve, à des degrés divers, cette insistance sur le caractère de compromis de la politique centralisatrice dans les recherches des dernières années : Irene Fosi, qui a contribué à la réception des travaux allemands en Italie, a mis en lumière l'importance de la communication entre les magistratures romaines et les «périphéries» pontificales au XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les travaux les plus récents sur la *Congregazione del Buon Governo* ou la politique militaire des papes ont insisté sur le rôle crucial joué par les élites locales et l'impact grandissant de l'action des congrégations, mais aussi sur les limites posées au processus de centralisation par le manque de continuité au sommet de l'État<sup>16</sup>. Dans l'ensemble, un consensus

an dem Kirchenstaat», dans D. Büchel, V. Reinhardt (éd.), *Modell Rom? Der Kirchenstaat und Italien in der Frühen Neuzeit*, Köln, 2003, p. 223-239; Ead., *Territoriale Integration in der Frühen Neuzeit. Ferrara und der Kirchenstaat*, Köln, 2005 (nous n'avons pas pu tenir compte de cet ouvrage, paru après l'achèvement du manuscrit). Cf. aussi B. Mehlin, *Gestörte Formation. Erdbebenbewältigung in Benevent und Verwirklichung von Herrschaft im Kirchenstaat von 1680-1730*, Tübingen, 2003 (*Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom*, 104) – un ouvrage qui met également en évidence les mécanismes de patronage, mais pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> Cf. B. Emich, «Bologneser *libertà*, Ferrareser *decadenza* : politische Kultur und päpstliche Herrschaft im Kirchenstaat der Frühen Neuzeit», dans R. G. Asch, D. Freist (éd.), *Staatsbildung, lokale Herrschaftsprozesse und kultureller Wandel in der Frühen Neuzeit. State-Formation, Local Governance and Cultural Change in Early Modern Europe. Internationale Konferenz an der Universität Osnabrück, 19. – 21. September 2002*, Köln, 2005, p. 117-134 (nous remercions Birgit Emich d'avoir bien voulu mettre son manuscrit à notre disposition avant la parution de l'ouvrage).

<sup>16</sup> Cf. notamment I. Fosi, *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Roma, 1997 (*Biblioteca del Cinquecento*, 73); Ead., «Giustizia, giudici e tribunali fra centro e periferia nello Stato ecclesiastico», dans Ead. (éd.), «Amici, creature, parenti», cit., p. 193-206. Sur le *Buon Governo*, cf. en dernier lieu S. Tabacchi, «Tra riforma e crisi : il "Buon Governo" delle comunità dello Stato della Chiesa durante il pontificato di Clemente XI», dans P. Koeppel (éd.),

s'est donc formé sur l'existence d'une politique centralisatrice de la part des souverains pontifes tout au long de l'époque moderne. Quant à ses effets sur le territoire, les interprétations divergent. Il apparaît toutefois qu'ils varient fortement selon les régions : les provinces septentrionales s'avèrent assez autonomes de Rome, mais les cardinaux-légats y disposent de compétences étendues; en Ombrie, en revanche, le contrôle direct des congrégations romaines est fragilisé par la faiblesse des relais locaux. Partout, la participation des élites locales s'avère déterminante, notamment par le biais du patronage – un système qui peut cependant bloquer la mise en œuvre des politiques des congrégations.

L'autre versant de la production historiographique récente concerne les droits juridictionnels exercés par les seigneurs romains dans leurs fiefs. Constituent-ils ou non une limite au processus de centralisation? On s'en souvient, Paolo Prodi affirmait dans son *Sovrano pontefice* que les seigneurs romains, à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ne disposaient plus de compétences significatives et qu'ils étaient subordonnés à l'autorité pontificale. Pour le Latium, ces conclusions semblaient corroborées par les premières études du régime seigneurial à l'époque moderne, qui avaient insisté sur ses éléments patrimoniaux et minimisé l'importance des droits juridictionnels détenus par les feudataires<sup>17</sup>. Les travaux successifs ont cependant relativisé la portée de la politique «anti-féodale» des papes. Dès les années 1980, les recherches d'Irene Fosi sur le banditisme et la criminalité nobiliaire dans l'État pontifical mirent en lumière le caractère limité, incertain et sans conséquences de l'intervention de la justice centrale dans les fiefs à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'explosion de banditisme, plus qu'une «révolte» des feudataires contre la centralisation – selon l'interprétation de Jean Delumeau –, «était une preuve de l'insuffisance et du caractère partiel de la politique de centralisation pontificale»<sup>18</sup>.

*Papes et papauté au XVIII<sup>e</sup> siècle. VI<sup>e</sup> colloque Franco-Italien organisé par la Société française d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999, p. 51-85; Id., «Buon Governo, Sacra Consulta e dinamiche dell'amministrazione pontificia del Seicento», dans B. Forclaz (éd.), «Attori sociali e istituzioni in Antico Regime», *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2004, 1, p. 43-65. En ce qui concerne la politique militaire des papes, cf. G. Brunelli, *Soldati del papa. Politica militare e nobiltà nello Stato della Chiesa (1560-1644)*, Roma, 2003.

<sup>17</sup> Cf. G. Curis, *Usi civici, proprietà collettive e latifondi nell'Italia Centrale e nell'Emilia con riferimento ai Demanii comunali del Mezzogiorno*, Napoli, 1917; P. Villani, «Ricerche sulla proprietà e sul regima fondiario nel Lazio», dans *Anuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, 12, 1960, p. 97-263; G. Pescosolido, *Terra e nobiltà. I Borghese. Secoli XVIII e XIX*, Roma, 1979; A. M. Girelli, *Le terre dei Chigi ad Ariccia (secolo XIX)*, Milano, 1983.

<sup>18</sup> «era una prova della insufficienza e parzialità della politica di accentrimento papale» (M. A. Visceglia, «Introduzione. La nobiltà romana : dibattito



(Source : M. Caravale, A. Caracciolo, *Lo stato pontificio da Martino V a Pio IX*, Torino, 1978 [G. Galasso (éd.), *Storia d'Italia UTET*, 14], p. 465).

Carte 1 – L'État pontifical au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au début des années 1990 toutefois, Bandino Giacomo Zenobi montra le net recul du régime seigneurial en Ombrie, dans les Marches et dans les Légations de Bologne et Ferrare, soit dans les provinces septentrionales de l'État pontifical, et son maintien dans les seules provinces constituant le Latium actuel. Du point de vue démographique, la tendance est nette : entre le milieu du XV<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la part des habitants des fiefs, vicariats et seigneuries chute de 70,8% à 9,5% de la population totale de l'État pontifical. Ce processus passa par le retour de plusieurs duchés sous l'autorité directe du Saint-Siège – Camerino, Ferrare, Urbino et Castro – entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, mais aussi par la dévolution de fiefs mineurs en Romagne, en particulier lors de la vérification des titres féodaux en 1580. En ce qui concerne la politique « anti-féodale » de la papauté, l'opinion de Zenobi était on ne peut plus nette : alors qu'entre la fin du XV<sup>e</sup> et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les familles pontificales avaient reçu en fief de vastes zones de l'État, à partir du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, en revanche, le népotisme se traduisit par l'acquisition de bourgs déjà inféodés, situés dans les régions les plus pauvres de l'État pontifical et sans grande signification économique et politique. Le « relief du titre » comptait bien plus que la « réalité juridictionnelle et économique de la concession »<sup>19</sup>.

Les recherches empiriques ont cependant démenti cette thèse ; dans le Latium, en particulier, les seigneurs conservèrent tout au long de l'époque moderne des compétences juridictionnelles étendues<sup>20</sup>. Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, période encore sous-étudiée, les travaux

storiografico e ricerche in corso», dans Ead. (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Roma, 2001 (*Ricerche*, 3), p. XIII-XLI, citation p. XXIV). Cf. I. Fosi, *La società violenta. Il banditismo nello Stato pontificio nella seconda metà del Cinquecento*, Roma, 1985 ; Ead., « Signori e tribunali. Criminalità nobiliare e giustizia pontificia nella Roma del Cinquecento », dans M. A. Visceglia (éd.), *Signori, patrizi, cavalieri nell'età moderna in Italia centro-meridionale*, Bari, 1992, p. 214-230.

<sup>19</sup> Cf. B. G. Zenobi, « Feudalità e patriziati cittadini nel governo della "periferia" pontificia del cinque-seicento », dans Visceglia (éd.), *Signori, patrizi, cavalieri*, cit., p. 94-107 ; Id., *Le « ben regolate città ». Modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Roma, 1994 (*Biblioteca del Cinquecento*, 59), p. 57 s., 206, 217, citation p. 220. Sur la révision des titres féodaux en 1580, cf. S. Carocci, « Vassalli del papa. Note per la storia della feudalità pontificia (secoli XI-XVI) », dans G. Barone, L. Capo, S. Gasparri (éd.), *Studi sul Medioevo per Girolamo Arnaldi*, Roma, 2001, p. 55-90, p. 82 s.

<sup>20</sup> Des bilans historiographiques dans A. M. Girelli, « Il problema della feudalità nel Lazio tra XVII e XVIII secolo », dans « La rifeudalizzazione nei secoli dell'età moderna : mito o problema storiografico ? Atti della terza giornata di studio sugli antichi Stati italiani (1984) », *Studi Storici Luigi Simonei*, XXXVI, 1986, p. 109-131 ; D. Armando, « I poteri giurisdizionali dei baroni romani nel Settecento : un problema aperto », dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 1993, 2, p. 209-239 ; Visceglia, « Introduzione », cit., p. XX-XXVII ; pour les autres pro-

existants soulignent la défense acharnée par les seigneurs de leurs droits juridictionnels, mais aussi le caractère très conflictuel des rapports entre feudataires et vassaux, qui entraîna l'intervention des magistratures romaines dans les fiefs. Ils montrent également que l'étendue des droits seigneuriaux variait en fonction de la place occupée par les feudataires dans la hiérarchie nobiliaire, ainsi que des liens dont ils disposaient au sein de la Curie<sup>21</sup>. Les quelques recherches concernant le XVII<sup>e</sup> siècle mettent en évidence des transformations majeures : alors qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les seigneurs imposaient leurs droits de façon arbitraire, voire violente, et protégeaient des bandits, après 1600 en revanche, les nouveaux feudataires, issus de familles pontificales, se montrèrent très attentifs au respect de la légalité, afin d'éviter l'intervention des magistratures romaines. Les recherches de Caroline Castiglione sur les Barberini illustrent cependant la capacité des vassaux de limiter l'autorité de leurs nouveaux seigneurs en s'appuyant sur les magistratures pontificales, qui pouvaient de la sorte intervenir dans les fiefs<sup>22</sup>.

C'est pour le XVIII<sup>e</sup> siècle que les travaux sont les plus nombreux. Ils ont montré la tenue à long terme des droits seigneuriaux,

vinces pontificales, les quelques recherches existantes montrent le maintien de droits seigneuriaux importants dans les Marches et en Ombrie : cf. B. G. Zenobi, *Tarda feudalità e reclutamento delle élites nello Stato pontificio*, Urbino, 1983; Id., «Feudalità e patriziati», cit.

<sup>21</sup> Cf. M. D'Amelia, *Orgoglio baronale e giustizia. Castel Viscardo alla fine del Cinquecento*, Roma, 1996; M. Mombelli Castracane, «L'organizzazione del potere nel ducato di Sermoneta tra il 1501 e il 1586», dans L. Fiorani (éd.), *Sermoneta e i Caetani. Dinamiche politiche, sociali e culturali di un territorio tra medioevo ed età moderna. Atti del Convegno della Fondazione Camillo Caetani, Roma-Sermoneta, 16-19 giugno 1993*, Roma, 1999, p. 161-203; C. Iuozzo, *Feudatari e vassalli a Vignanello. Un caso di lotta politica e giudiziaria nella seconda metà del Cinquecento*, Viterbo, 2003.

<sup>22</sup> Cf. L. Nussdorfer, *Civic Politics in the Rome of Urban VIII*, Princeton, 1992, p. 136-143; V. V. Spagnuolo, «Programma per una ricerca sui feudi nel Lazio durante il XVII secolo», dans *Rivista storica del Lazio*, 2, 1998, p. 75-80; S. Ciuffoni, «Il feudo di Bassano di Sutri nel corso del XVII secolo», *ibid.*, p. 81-108; G. Delille, «Sermoneta e il Lazio meridionale nell'età moderna», dans Fiorani (éd.), *Sermoneta e i Caetani*, cit., p. 109-123; I. Fosi, «Il banditismo e i Caetani nel territorio di Sermoneta (secoli XVI-XVII)», *ibid.*, p. 213-225; Ead., «Banditismo, nobiltà e comunità rurali nello Stato Ecclesiastico fra Cinque e Seicento», dans F. Manconi (éd.), *Banditismi mediterranei. Secoli XVI-XVII*, Roma, Carocci, 2003 (*Studi storici Carocci*, 46), p. 23-34 ; C. Castiglione, «Political Culture in Seventeenth-Century Italian Villages», dans *Journal of Interdisciplinary History*, XXXI, 2001, 4, p. 523-552; Ead., «Adversarial Literacy : How Peasant Politics Influenced Noble Governing of the Roman Countryside during the Early Modern Period», dans *American Historical Review*, 2004, 3, p. 783-804; Ead., *Patrons and Adversaries. Nobles and Villagers in Italian Politics, 1640-1760*, Oxford, 2005 (nous n'avons pas pu tenir compte de cet important ouvrage, paru après l'achèvement de notre manuscrit).

mais aussi confirmé la pénétration dans les fiefs des magistratures romaines, et notamment de la *Congregazione del Buon Governo*. Renata Ago a mis en lumière l'utilisation par les notables des fiefs de la justice seigneuriale dans les conflits locaux, les stratégies complexes dans lesquelles elle s'inscrivait et la capacité des élites villageoises de jouer les unes contre les autres autorités seigneuriale, publique et ecclésiastique. David Armando, à partir de l'exemple des Colonna, une des plus anciennes familles nobiliaires romaines, a démontré l'étendue de la juridiction seigneuriale, mais aussi l'érosion relative de la position des feudataires dans la seconde moitié du siècle, alors que les conflits avec les communautés s'intensifiaient, que le prestige du seigneur semblait écorné et que les tribunaux centraux intervenaient avec une plus grande fréquence dans les fiefs<sup>23</sup>.

Une synthèse de ces travaux est difficile. On dispose en effet d'études de cas disparates, qui ont souvent pour cadre un seul fief, ce qui rend évidemment la comparaison plus difficile; les perspectives adoptées sont également très différentes : Renata Ago et Caroline Castiglione, dans une perspective micro-historique, mettent en lumière le point de vue des vassaux, tandis que David Armando s'attache surtout à celui des seigneurs. Dans l'ensemble toutefois, les thèses soutenues par Prodi, et plus récemment par Zenobi, s'avèrent largement infondées, puisque les seigneurs disposaient dans leurs fiefs de compétences étendues quant à la juridiction et à l'administration des communautés – les deux domaines dans lesquels la papauté tenta de renforcer son contrôle à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. D'autre part, la conflictualité entre seigneurs et vassaux se révèle élevée, et les acteurs recouraient fréquemment aux magistratures pontificales pour arbitrer leurs différends, plus encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'intervention des congrégations et des tribunaux romains dans les fiefs s'intensifia. Si la politique centralisatrice connut un certain succès dans les provinces septentrionales de l'État pontifical, dans le Latium en revanche, le maintien des juridictions seigneuriales en freina considérablement la mise en œuvre.

<sup>23</sup> Cf. R. Ago, «Braccianti, contadini e grandi proprietari in un villaggio laziale nel primo settecento», dans *Quaderni storici*, 46, 1981, p. 60-91; Ead., «Conflitti e politica nel feudo : le campagne romane del Settecento», dans *Quaderni storici*, 63, 1986, p. 847-874; Ead., *Un feudo esemplare : immobilismo padronale e astuzia contadina nel Lazio del Settecento*, Fasano, 1988; A. De Clementi, *Vivere nel latifondo. Le comunità della campagna laziale fra '700 e '800*, Milano, 1989; D. Armando, «I poteri giurisdizionali», cit.; Id., *Feudalità e giurisdizione criminale nel Lazio (XVIII secolo)*. *Gli «Stati» dei Colonna*, Tesi di dottorato di ricerca, Università di Bari 1995; Id., «Da "quasi sovrano" a "semplice privato". La giurisdizione dei baroni tra restaurazione rinuncia», dans *Archivi e cultura*, XXX, 1997, p. 169-209; ainsi que Castiglione, *Patrons and Adversaries*, cit.

À ce stade, le XVII<sup>e</sup> siècle constitue le parent pauvre des recherches. Il est pourtant caractérisé par des transformations déterminantes au sein de la noblesse romaine, qui aboutissent à la redistribution de nombreux fiefs dans le Latium. Comme l'a récemment observé Maria Antonietta Visceglia :

L'élément qui transforma profondément la géographie du pouvoir seigneurial entre la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> et le début du XVII<sup>e</sup> siècle est moins la dynamique des rapports entre l'État et la féodalité que l'ascension des grandes familles pontificales modernes, qui bouleversèrent la hiérarchie du pouvoir entre les familles nobles<sup>24</sup>.

Les effets de l'ascension des nouvelles familles sur la «géographie féodale» du Latium se sont avérés durables, puisqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs d'entre elles figuraient parmi les premiers feudataires du Latium<sup>25</sup>.

Les modalités sociales et économiques de ces transformations nous sont bien connues, grâce aux travaux sur le népotisme, et en particulier à l'historiographie allemande : plusieurs recherches ont été consacrées à l'ascension des familles et à la constitution de leur patrimoine. Mais on sait encore peu de choses sur les pouvoirs exercés par ces familles dans les fiefs dont elles font l'acquisition, de même que sur les relations qui s'instaurent entre les seigneurs et leurs nouveaux vassaux. C'est sur ces deux points que nous avons centré notre recherche. Nous avons, pour ce faire, choisi de nous intéresser à la famille du pape Paul V (1605-1621) : les Borghese. Sa position au sein de la noblesse romaine est particulière, puisqu'au

<sup>24</sup> «Più che nella dinamica tra Stato e feudalità l'elemento che trasformò profondamente la geografia del potere signorile tra la seconda metà del Cinquecento e il primo Seicento è da individuare nell'ascesa delle grandi famiglie papali moderni che sovvertirono la gerarchia del potere tra le famiglie nobili» (Visceglia, «Introduzione», cit., p. XXVI).

<sup>25</sup> Cf. W. Reinhard, «Ämterlaufbahn und Familienstatus. Der Aufstieg des Hauses Borghese 1537-1621», dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken* 54, 1974, p. 328-427; Id., *Papstfinanz und Nepotismus unter Paul V. (1605-1621). Studien und Quellen zur Struktur und zu quantitativen Aspekten des päpstlichen Herrschaftssystems*, I-II, Stuttgart, 1974 (*Päpste und Papstum*, 6); V. Reinhardt, *Kardinal Scipione Borghese (1605-1633). Vermögen, Finanzen und sozialer Aufstieg eines Papstnepoten*, Tübingen, 1984 (*Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom*, 58); Id. (éd.), *Die grossen Familien Italiens*, Stuttgart, 1992, en particulier les articles Aldobrandini, Barberini, Boncompagni, Borghese, Chigi; B. Borello, *Du patriciat urbain à la Chaire de Saint Pierre : les Pamphilj du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, EHESS, 2000; Ead., «Strategie di insediamento in città : i Pamphilj a Roma nel primo Cinquecento», dans Visceglia (éd.), *La nobiltà romana*, cit., p. 31-61; M. Teodori, *I parenti del papa. Nepotismo pontificio e formazione del patrimonio Chigi nella Roma barocca*, Padova, 2001. Sur la «géographie féodale» du Latium, cf. D. Armando, A. Ruggieri, «La geografia feudale del Lazio alla fine del Settecento», dans Visceglia (éd.), *La nobiltà romana*, cit., p. 401-445.

cours d'un pontificat qui dure seize ans, mais également après la mort de Paul V, elle constitue l'un des plus importants patrimoines fonciers de Rome, et qu'elle maintient cette prééminence jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En outre, les quelque trente fiefs acquis par les Borghese au cours du XVII<sup>e</sup> siècle se trouvent principalement dans des sous-régions du Latium jusqu'ici peu étudiées : le Latium méridional et la Sabine<sup>26</sup>.

Il s'agit, il est vrai, d'une famille qui a retenu l'attention de plusieurs chercheurs. On a ainsi mis en évidence les étapes de son ascension, les donations reçues de Paul V et la constitution du patrimoine, les finances du cardinal-neveu, Scipione Borghese, ainsi que la gestion du patrimoine foncier dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle. Les thématiques des pouvoirs seigneuriaux exercés par les Borghese et des relations avec les communautés inféodées, cependant, restent presque complètement inexplorées, si l'on excepte le récent travail consacré par une historienne de l'art, Tracy Ehrlich, aux villas et aux fiefs possédés par les Borghese autour de Frascati, qui atteste l'intérêt de la famille pour ses fiefs pendant le pontificat de Paul V et le prestige qu'elle en retire<sup>27</sup>.

Si nous avons choisi de nous intéresser dans notre recherche aux relations entre seigneurs et vassaux, nous avons voulu leur restituer leur complexité et leurs dimensions multiples. En effet, et c'est ce qui fait à la fois l'intérêt et la difficulté de l'analyse du régime seigneurial, le pouvoir exercé par le seigneur est multiforme : il est d'ordre économique, social et politique. Les historiens en ont mis en évidence les divers aspects : la très riche tradition historiographique concernant le Royaume de Naples le montre clairement. On en a tout d'abord étudié les aspects économiques – la distribution de la propriété, le prélèvement seigneurial, le volume et la structure de la rente foncière, la gestion des fiefs<sup>28</sup>. À partir du mi-

<sup>26</sup> Cf. toutefois Armando, *Feudalità e giurisdizione*, cit., pour les fiefs des Colonna dans le Latium méridional, et en particulier Marino; Castiglione, *Patrons and Adversaries*, cit., pour les fiefs des Barberini en Sabine; Fiorani (éd.), *Sermoneta e i Caetani*, cit., pour le fief de Sermoneta, dans le Latium méridional.

<sup>27</sup> Cf. Reinhard, «Ämterlaufbahn und Familienstatus», cit.; Id., *Papstfinanz und Nepotismus*, cit.; V. Reinhardt, *Kardinal Scipione Borghese*, cit.; Pescosolido, *Terra e nobiltà*, cit.; T. Ehrlich, *Landscape and Identity in Early Modern Rome. Villa Culture at Frascati in the Borghese Era*, Cambridge, 2002.

<sup>28</sup> Pour une vision d'ensemble de cette historiographie, cf. A. M. Rao, «Morte e resurrezione della feudalità : un problema storiografico», dans A. Musi (éd.), *Dimenticare Croce? Studi e orientamenti di storia del Mezzogiorno*, Napoli, 1991, p. 113-136; A. Massafra, «Una stagione degli studi sulla feudalità nel Regno di Napoli», dans Id., P. Macry (éd.), *Fra storia e storiografia. Scritti in onore di Pasquale Villani*, Bologna, 1994, p. 103-129; L. Covino, *I baroni del «buon governo». Istruzioni della nobiltà feudale nel Mezzogiorno moderno*, Napoli, 2004, p. 3-80. Parmi les travaux sur la gestion des fiefs, cf. G. Delille, *Croissance d'une société*

lieu des années 1980, d'autres éléments ont attiré l'attention des chercheurs : les relations entre feudataires et communautés, les pouvoirs juridictionnels exercés par les feudataires dans leurs fiefs et leurs rapports à la monarchie, les mécanismes de l'administration des fiefs, les relations entre administrateurs seigneuriaux et factions locales – des éléments qui renvoient bien sûr aux mutations de la conjoncture historiographique dans son ensemble<sup>29</sup>. On retrouvera cette inflexion dans notre travail : le parcours historiographique que nous avons retracé plus haut nous a suggéré d'accorder la priorité à l'analyse socio-politique du pouvoir seigneurial. Nous avons donc choisi d'adopter une approche centrée sur la juridiction seigneuriale et le contrôle politique exercé sur les communautés, ainsi que sur les relations entre le seigneur et les élites locales. Mais nous avons aussi voulu étudier l'intervention dans les fiefs des autorités extérieures, celle des magistratures publiques et, dans la mesure où les sources nous l'ont permis, celle des évêques exerçant la juridiction ecclésiastique.

Du point de vue méthodologique, notre recherche s'est nourrie de la micro-histoire, et de la principale leçon qu'il convient d'en tirer : la variation de l'échelle d'analyse et des points de vue. Notre travail a aussi été guidé par les approches qui, en sociologie et en anthropologie, ont tenté depuis une trentaine d'année de restituer le rôle des acteurs dans la production de la société. Ainsi des analyses en termes de réseaux : l'étude des relations de parenté, d'amitié, de voisinage ou de patronage, et de la mobilisation de ces liens dans la vie sociale et politique, a renouvelé en profondeur l'étude des phénomènes de pouvoir et d'autorité – elle a du reste fréquemment inspiré

*rurale. Montesarchio et la vallée Caudine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Napoli, 1973; M. Aymard, «La transizione dal feudalesimo al capitalismo», dans R. Romano, C. Vivanti (éd.), *Dal feudalesimo al capitalismo*, Torino, 1978 (*Storia d'Italia Einaudi, Annali*, 1), p. 1131-1192; A. Massafra (éd.), *Problemi di storia delle campagne meridionali nell'età moderna e contemporanea*, Bari, 1981 (en particulier les contributions de G. Galasso, P. Villani, M. A. Visceglia, M. Benaiteau, S. Zotta).

<sup>29</sup> Cf. notamment M. A. Visceglia, *Territorio feudo e potere locale. Terra d'Otranto tra Medioevo ed Età Moderna*, Napoli, 1988; T. Astarita, *The Continuity of Feudal Power. The Caracciolo di Brienza in Spanish Naples*, Cambridge, 1992; M. Benaiteau, *Vassalli e cittadini. La signoria rurale nel Regno di Napoli attraverso lo studio dei feudi dei Tocco di Montemiletto (XI-XVIII secolo)*, Bari, 1997; G. Delille, *Le maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris-Roma, 2003 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 259/2); Covino, *I baroni del «buon governo»*, cit. On constate une évolution semblable en Espagne : cf. ainsi Ch. Windler, *Lokale Eliten, seigneurialer Adel und Reformabsolutismus in Spanien (1760-1808). Das Beispiel Niederandalusien*, Stuttgart, 1992 (*Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Beihefte*, 105); Id., «Clientèles royales et clientèles seigneuriales vers la fin de l'Ancien Régime. Un dossier espagnol», dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 52, 1997, 2, p. 293-319.

les praticiens de la micro-histoire<sup>30</sup>. Surtout, nous avons pensé notre objet en recourant au concept de configuration élaboré par Norbert Elias. Il s'agit d'un concept qui tient compte à la fois des interrelations entre acteurs et des différentiels de pouvoir entre individus. Par là même, il représente un point de départ pertinent pour une analyse de l'Ancien Régime tenant compte de son caractère fortement inégalitaire et hiérarchique, mais aussi des interdépendances qui lient les acteurs et délimitent pour chacun d'eux un espace d'autonomie plus ou moins grand. La pensée d'Elias permet aussi de mettre en évidence les contraintes exercées à partir du «bas» sur le «haut»<sup>31</sup>.

Nous avons fondé notre recherche sur les archives familiales des Borghese, qui nous offraient une typologie de documents assez variée pour mener à bien notre projet. Il fallait cependant opérer un découpage spatial et temporel. Nous avons choisi quelques grands fiefs, possédés par les Borghese dans des sous-régions bien distinctes : Norma et Montefortino (aujourd'hui Artena) dans le Latium méridional, Palombara et Canemorto (aujourd'hui Orvinio) en Sabine. Il s'agit de villages aux caractéristiques géographiques et économiques bien différenciées, comme on le verra au chapitre premier. Nous avons également consulté les sources en provenance d'autres fiefs – par exemple dans les séries de procès et les correspondances – pour enrichir l'analyse des relations entre les différents acteurs. Quant au découpage chronologique, nous avons procédé à un cadrage variable. Pour la reconstruction détaillée de l'administration des fiefs et des relations entre seigneurs et vassaux, notamment dans le domaine de la juridiction, nous nous sommes concentré sur la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, pour des raisons documentaires – les procès et les correspondances sont beaucoup plus nombreux au cours de cette période – mais aussi dans le but d'approfondir l'analyse. En outre, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, on dispose déjà

<sup>30</sup> Cf. notamment J. Boissevain, *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, 1974; A. Blok, *The Mafia of a Sicilian Village (1860-1960). A Study of Violent Peasant Entrepreneurs*, Oxford, 1974; M. Gribaudi (éd.), *Espaces temporalités stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, 1998; d'un point de vue historique, cf. en particulier Reinhard, *Freunde und Kreaturen*, cit.; Levi, *Le pouvoir au village*, cit.; J. L. Castellano, J.-P. Dediou (éd.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 1998.

<sup>31</sup> Cf. N. Elias, *Qu'est-ce que la sociologie?*, La Tour d'Aigues, 2<sup>e</sup> 1991, p. 154 s. (il utilise ici la métaphore du jeu de cartes) : «Ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs; [...] cette configuration forme un ensemble de tensions» (citation p. 157). Sur ce concept et son utilisation par les historiens, cf. Revel, «L'institution et le social», cit., p. 80; S. Loriga, *Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1991, ici p. 23.

de l'étude approfondie de David Armando sur la juridiction seigneuriale<sup>32</sup>. Pour certains aspects cependant – ainsi les conflits qui opposent feudataires et vassaux et l'intervention des magistratures centrales dans l'administration des communautés – nous avons prolongé l'étude au XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de mieux saisir la rupture avec le siècle précédent suggérée par les sources.

Venons-en aux sources de cette étude. Ce sont en premier lieu les archives familiales, conservées aux archives vaticanes, qui ont été mises à contribution. Elles sont extrêmement abondantes – conformément à l'importance du patrimoine des Borghese. Une première série documentaire, les *Atti di famiglia*, nous a permis d'étudier les investissements auxquels procède la famille : elle consiste en inventaires des possessions et en séries d'actes notariés – concernant notamment la constitution du patrimoine. Pour ce qui est de l'administration des fiefs, nous avons dépouillé des séries documentaires concernant les fiefs retenus : cette documentation, abondante et mal classée, consiste notamment en lettres, en mémoires sur des litiges avec des communautés, en contrats d'affermage. Ces documents, croisés avec les livres de comptes, nous ont permis de constituer un fichier sur l'élite des fiefs et les administrateurs seigneuriaux<sup>33</sup>. Les correspondances entre les officiers seigneuriaux dans les fiefs et l'administration centrale des Borghese constituent des sources classiques dans des archives de ce type. Elles présentent cependant dans notre cas une difficulté, puisqu'elles sont classées par correspondant et non par fief. De la sorte, il s'est avéré impossible de suivre sur la longue durée l'administration des fiefs et la vie politique locale, étant donné qu'en règle générale, surtout au XVII<sup>e</sup> siècle, les administrateurs sont itinérants. Elles nous ont cependant fourni des informations sur la carrière des officiers seigneuriaux, mais aussi sur les problèmes rencontrés dans l'administration des fiefs<sup>34</sup>. Le dernier type de sources utilisées, à l'intérieur des archives familiales, s'avère moins courant dans ce genre de fonds : il s'agit d'actes de procès criminels envoyés par les gouverneurs des fiefs à l'administration centrale des Borghese<sup>35</sup>. Ces do-

<sup>32</sup> Armando, *Feudalità e giurisdizione*, cit.

<sup>33</sup> ASV, AB 22-37, *Atti di famiglia*, ainsi que AB 2760, 2764-2767, 2810, 2876, 2879, 3018; AB 8566-8572, *Libri mastri originali*; AB 150-167 (*Canemorto*), 326-328 (*Feudi e tenute*), 579-600 (*Montefortino*), 702-707 (*Norma*), 732-766 (*Palombara*). Nous avons également procédé au dépouillement cursif de AB 516-536 (*Mentana*), 550-577 (*Montecompati*), 606-629 (*Monteporzio*), 714-726 (*Olevano*).

<sup>34</sup> ASV, AB 6469-6649. Nous avons utilisé en particulier AB 6481, 6488, 6500, 6501, 6548, 6563, 6564, 6573, 6584, 6587, 6617-6620, 6649.

<sup>35</sup> ASV, AB 2889-2929. AB 2889-2904 couvrent les années 1621-1672, AB 2905-2910 et 2912-2914 la période 1673-1734, tandis que AB 2911 et 2915-2928 sont classés par fief.

cuments ne représentent donc qu'un «écrémage» sur la masse des procès instruits par les juges locaux. Nous avons procédé à un dépouillement systématique pour les années 1620-1670; la fin du XVII<sup>e</sup> et le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle sont moins documentés. Nous avons également dépouillé des registres de suppliques adressées au seigneur dans des procès civils et criminels par les habitants des fiefs, qui couvrent les années 1650 à 1670<sup>36</sup>. Il s'agit de sources précieuses, qui documentent le recours direct des justiciables au seigneur, ainsi que l'intervention de celui-ci et de ses collaborateurs dans le cours des procès.

En dehors des archives familiales, nous avons complété notre documentation afin d'évaluer l'intervention des magistratures centrales dans les fiefs. La dispersion des archives de la *Congregazione della Sacra Consulta*, la magistrature chargée de superviser l'administration de la justice dans l'État pontifical, constitue un problème majeur pour une recherche de ce type. Cependant, d'autres fonds conservés aux Archives d'État de Rome permettent de poser quelques jalons. Nous avons consulté les archives de la *Congregazione del Buon Governo*, chargée du contrôle des finances des communautés, dont la juridiction sur les communautés inféodées, controversée tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, devient effective au début du XVIII<sup>e</sup>. Plusieurs cartons concernent les fiefs des Borghese : ils contiennent des mémoires des officiers communaux ou de particuliers, ainsi que des lettres des administrateurs seigneuriaux. Les «visites» des communautés par des représentants de la Congrégation au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ont également permis d'étudier les droits seigneuriaux et l'administration des communautés<sup>37</sup>. Nous avons en outre procédé à quelques sondages dans les archives d'un des plus importants tribunaux de Rome, le Tribunal du Gouverneur, dont la compétence s'étend au district (*distretto*) de Rome, auquel appartiennent la plupart des fiefs des Borghese. La recherche a été facilitée par les inventaires existant pour le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>.

Enfin, nous avons utilisé les archives locales. Aux Archives d'État de Rieti, nous avons procédé à des sondages dans les archives

<sup>36</sup> ASV, AB 7348, *Registro de memoriali et rescritti in cause civili et criminali*; ASV, CB 24.

<sup>37</sup> Cf. ASR, BG II, 667-668 (Canemorto), 2329 (Mentana), 2440 (Montecompatri), 2532-2533 (Montefortino), 2684 (Monteporzio), 3106-3107 (Norma), 3143 (Olevano), 3320-3325 (Palombara); BG IV, 941, 963, 975, 980-985.

<sup>38</sup> Cf. ASR, Inventaires 281-284, *Tribunale criminale del Governatore di Roma. Processi 1601-1666*. Il s'agit d'inventaires analytiques des différents procès – indiquant entre autres le lieu où s'est déroulée l'enquête –, qui nous ont permis de retrouver les procès instruits dans des fiefs des Borghese. Nous avons consulté ASR, TCG, *Processi secolo XVII*, 457, 461, ainsi que TCG, *Atti di cancelleria*, 21/46, 21/48, qui concernent le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

du tribunal seigneurial de Canemorto : les documents consistent en actes de procès instruits par le juge dans les fiefs dépendant de sa juridiction<sup>39</sup>. En revanche, nous n'avons pas trouvé d'archives complètes d'un tribunal seigneurial, qui auraient permis de préciser de façon détaillée l'importance du recours à la justice. Les sondages dans les archives diocésaines de Tivoli et Segni pour trouver des sources concernant la juridiction ecclésiastique se sont révélés infructueux. Nous avons en revanche dépouillé des manuscrits rédigés par un notaire de Montefortino au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et conservés aux archives diocésaines de Segni : ils contiennent des informations précieuses sur l'élite de ce fief<sup>40</sup>. Quant aux archives communales, malgré le travail d'inventaire actuellement en cours, elles sont souvent mal conservées. Nous avons procédé à des sondages dans les archives de Montecompatri, qui contiennent les procès-verbaux des séances du Conseil de la communauté<sup>41</sup>. En revanche, nous avons exclu les archives notariales des communes, qui auraient nécessité une autre recherche.

Nous présenterons brièvement le plan de l'ouvrage, afin d'expliquer notre cheminement. La première partie est consacrée aux droits seigneuriaux, et en particulier à la juridiction. Dans le chapitre premier, nous étudions la constitution du patrimoine féodal des Borghese, la géographie des fiefs et les droits seigneuriaux exercés par la famille, ainsi que l'organisation politique et administrative des fiefs et des communautés. Les chapitres II, III et IV sont consacrés à la juridiction seigneuriale. Dans le chapitre II, nous abordons l'étendue des prérogatives juridictionnelles – et donc l'autonomie dont jouissent les Borghese par rapport aux magistratures centrales – et analysons la politique mise en œuvre par le seigneur et ses collaborateurs dans l'administration de la justice. Le chapitre III descend d'un degré dans la pyramide de la juridiction et met en évidence le point de vue des juges seigneuriaux, les gouverneurs. Dans un pre-

<sup>39</sup> Cf. ASRi, Curia baronale di Canemorto, *Atti criminali*, fasc. 22-32 (pour la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle); *Atti civili*, 9 (1657-1659).

<sup>40</sup> Cf. V. Monachino *et al.* (éd.), *Guida degli archivi diocesani d'Italia*, I-III, Roma, 1990-1998. Nous avons consulté une reproduction digitalisée des manuscrits suivants à l'Archivio storico «Innocenzo III» de Segni : S. Serangeli, *Notizie storiche della Terra di Montefortino*, I-IV (les volumes II, III et IV ont été rédigés après la mort du notaire en 1732 sur la base de ses archives); Id., *Selva genealogica*, Manoscritto apografo del padre Tommaso Martini da Montefortino compilato tra il 1771 ed il 1778.

<sup>41</sup> Cf. ASCM, Archivio preunitario, 1-2 (1615-1690). Nous avons consulté les inventaires des archives communales conservés à la *Soprintendenza archivistica per il Lazio*, à Rome, et procédé à des sondages dans les archives de quelques communes.

mier temps, nous procédons à une approche prosopographique, afin de déterminer la formation des gouverneurs, ainsi que, quand cela est possible, leur origine et le type de carrière qu'ils entreprennent. Nous nous intéressons ensuite à leurs rapports avec les vassaux, à travers l'analyse des correspondances des gouverneurs et des suppliques adressées à leur encontre par les vassaux. Dans le chapitre IV, nous passons au point de vue des vassaux. Dans le domaine de la justice civile, mais surtout dans celui de la justice pénale, nous abordons la conflictualité locale, telle que les sources judiciaires et les correspondances nous la restituent, ainsi que les modes de résolution des conflits, afin de déterminer l'importance du recours à la justice et les raisons pour lesquelles l'on va au tribunal ou l'on s'adresse directement au feudataire.

Nous abordons dans la seconde partie les problèmes liés à l'exercice du pouvoir seigneurial dans ses dimensions sociales et politiques, dans le cadre du fief, mais aussi dans le contexte de ses rapports avec les institutions extérieures. Le chapitre V concerne les conflits de juridiction entre les tribunaux seigneuriaux et les autres juridictions – tribunaux voisins, magistratures romaines, juridiction ecclésiastique. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la pratique politique sous l'Ancien Régime, qui met aussi en cause les relations avec les autres feudataires, les rapports tendus avec les évêques et la sphère d'intervention des tribunaux centraux dans les fiefs. Dans les chapitres VI et VII, nous nous intéressons aux rapports complexes entre les seigneurs et l'élite des fiefs. Le chapitre VI est consacré aux carrières des notables en tant qu'administrateurs seigneuriaux et aux dynasties familiales qui se mettent en place dans les fiefs. Dans le chapitre VII, à partir de l'étude micro-analytique de quatre affaires qui secouent les fiefs de Montefortino et Norma dans les années 1650 et 1660, nous examinons la place des factions dans la vie politique locale et leurs rapports avec les officiers seigneuriaux et les autorités extérieures. Le chapitre VIII concerne l'administration des communautés inféodées et en particulier leur gestion financière, le rôle joué par le seigneur et ses représentants et les changements que l'on observe au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les magistratures romaines interviennent plus fréquemment dans les fiefs. À partir des archives de la *Congregazione del Buon Governo*, nous étudions les rapports entre officiers des communautés et représentants du seigneur entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les conflits entre seigneurs et communautés.